2012-2434
2013-02-08

KANEMITE^{MC} 15 SC

ACARICIDE

GROUPE	20B	ACARICIDE

POUR UTILISATION SUR LES PLANTES ORNEMENTALES, LES PETITS FRUITS, LES AUBERGINES CULTIVÉES EN PLEIN CHAMP, LES FRUITS À PÉPINS ET LES NOIX,

AGRICOLE
Suspension

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
Acéquinocyl……………………………………………………………………………………15,8 %
Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,009 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0014 %, à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28641   LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 5 litres

Arysta LifeScience North America, LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513

Renseignements sur le produit : 1-866-761-9397
AD02/07/12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC est un acaricide utilisé pour la suppression du tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)* et du tétranyque de l'épinette *(Oligonychus ununguis)* sur les plantes ornementales cultivées en plein champ. Ce produit supprime également le tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)* et le tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*) sur les fruits à pépins, ainsi que le tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)* sur les petits fruits et sur les noix. Lorsqu'il est appliqué sur les feuilles tel qu'indiqué, l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC produit un effet de choc rapide et une suppression résiduelle de longue durée.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC contient un acaricide du groupe 20B. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et à d'autres acaricides du groupe 20B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC ou les acaricides du groupe 20B avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus que le nombre maximum de pulvérisations indiqué sur l'étiquette et de pulvérisations consécutives de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC ou d'autres acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuves contenant des insecticides/acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arysta LifeScience North America, LLC au 1-866-761-9397.

TOLÉRANCE DES PLANTES

Ni le fabricant ni le vendeur n'ont établi si l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC peut être utilisé en toute sécurité sur toutes les variétés et cultivars. L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC a été testé sur une variété de plantes sur lesquelles aucune phytotoxicité n'a été observée aux doses indiquées. Étant donné que les espèces végétales et leurs variétés et cultivars n'ont pas tous été testés pour ce qui est de la tolérance au produit, il est recommandé de pulvériser le produit sur un petit nombre de plants pour s'assurer de l'absence de phytotoxicité, avant de procéder à des pulvérisations à grande échelle. L'utilisateur assume tous les risques découlant de l'application de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC d'une manière non conforme à son étiquetage. Ne pas appliquer sur les rosiers miniatures ni sur les impatiens.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC supprime efficacement les espèces d'acariens indiquées, mais n'est pas efficace contre les phytoptes. L'ACARICIDE KANEMITE 15 SC est efficace à toutes les étapes du cycle de vie des acariens sensibles. Il n'est pas recommandé d'utiliser l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans des applications successives d'acaricides. Utiliser l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans le cadre d'un bon programme de gestion

de la résistance prévoyant la rotation avec d’autres traitements acaricides affichant des modes d’action différents.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats dulcicoles (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d’eau d’irrigation ou d’eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets.

<u>Application à l’aide d’un pulvérisateur à air</u> : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d’appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l’alimentation des buses pointant vers l’extérieur lorsqu’on pulvérise à l’extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement telle que mesurée à l’extérieur de cette zone, du côté sous le vent.

<u>Application à l’aide d’un pulvérisateur agricole</u> : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d’appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes plus fines que la classe fine définie par « l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE).» La rampe d’aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

L'aménagement d'une zone tampon **N'EST PAS** requise si on utilise l'une ou l'autre des méthodes suivantes : application par pulvérisateur manuel ou à dos, application localisée**.**

Le tableau ci-après indique quelles zones tampons doivent être établies entre la limite d’application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

Méthode d’application	**Culture**	**Zones tampons (mètres) requises pour la protection :**			
		Des habitats dulcicoles d’une profondeur :		**Des habitats estuariens/marins d’une profondeur :**	
		De moins de 1 m	**De plus de 1 m**	**De moins de 1 m**	**De plus de 1 m**
Pulvérisateur agricole*	Petits fruits	2	1	10	4
Pulvérisateur agricole*	Cultures à fleurs, à feuilles et de pépinières et aubergines en plein champ	2	1	10	4
	Rosiers (non miniatures)	1	1	5	2
Pulvérisateur à air (début du stade de croissance)	Pommes, poires, noix	15	5	35	30
Pulvérisateur à air (fin du stade de croissance)	Pommes, poires, noix	5	3	30	20

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran (recouvrement, toile) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association, respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et utiliser la catégorie de pulvérisation à plus grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser de l'équipement propre. Ajouter suffisamment d'eau propre dans le réservoir du pulvérisateur pour préparer la moitié de la charge. Démarrer le système d'agitation du réservoir. Ajouter la quantité nécessaire de produit et attendre qu'elle soit en suspension avant d'ajouter tout autre produit. Agiter pour bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. NE PAS laisser reposer la bouillie de pulvérisation. Si l'agitation est interrompue pour quelque raison que ce soit, la bouillie doit être bien remélangée avant toute autre utilisation. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation bien calibré.

APPLICATION

Appliquer l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tel qu'établi par la surveillance locale. Ne pas attendre que de grandes populations d'acariens soient établies.

Une couverture intégrale est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour obtenir une bonne couverture, utiliser des pressions de pulvérisation, des buses et un espacement des buses appropriés. Pour les fruits à pépins, appliquer l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et intégrale des feuilles.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN PLEIN CHAMP

Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*), mélanger 0,21 à 0,46 L de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans 500 L d'eau (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie) et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage jusqu'au point d'égouttement, sauf pour les rosiers, dans lequel cas la dose d'application maximale est de 0,21 L dans 500 L d'eau (0,07 g m.a./L de bouillie) (tableaux 1 et 2). Il est essentiel d'obtenir une couverture complète pour supprimer efficacement le tétranyque à deux points et le tétranyque de l'épinette. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.

Tableau 1 – Dose d'application pour les cultures à fleurs, à feuilles et de pépinière cultivées en plein champ* (pour les rosiers, voir le tableau 2)

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)* Tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*)	0,21 à 0,46 L (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie)

***** Ne pas appliquer sur les impatiens.

Tableau 2 – Dose d’application pour les rosiers cultivés en plein champ (à l’exception des rosiers miniatures)**

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d’eau
Tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)*	0,21 L (0,07 g m.a./L de bouillie)

** Ne pas appliquer sur les impatiens.

CULTURES DE PLEIN CHAMP

AVIS À L’UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L’USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D’EMPLOI de ce produit, pour l’usage spéciaux dècrits ci-dessous dans les PETITS FRUITS, LES AUBERGINES CULTIVÉES EN PLEIN CHAMP et les NOIX, a été rédigé par des personnes autres qu’Arysta LifeScience North America (ARYSTA) et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. ARYSTA ne formule aucune allégation ni n’offre aucune garantie concernant l’efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité lorsque ce produit est employé sur les PETITS FRUITS, LES AUBERGINES CULTIVÉES EN PLEIN CHAMP et les NOIX.

En foi de quoi l’cheteur et l’utlisateur assument tous les risques relatifs à l’efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager ARYSTA de toute responsabilité liée à des réclamations relative à l’efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous..

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A : PETITS FRUITS

Une pulvérisation complète est nécessaire en vue d’une suppression optimale. Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), mélanger l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC dans 468 à 1 871 L d’eau et appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu’au point d’égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l’épandage dès que la population d’acariens atteint un degré d’infestation économique.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A : PETITS FRUITS (MÛRE; MÛRE DE LOGAN; FRAMBOISE, NOIRE ET ROUGE; FRAMBOISE SAUVAGE CULTIVARS, VARIÉTÉS ET/OU HYBRIDES DE CES CULTURES)

RAVAGEUR	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)*	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 journée • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

***La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.

AUBERGINES CULTIVÉES EN PLEIN CHAMP

Pour la suppression du le Tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), appliquer 2.1 L d'ACARICIDE KANEMITE 15 SC par hectare.. Le volume de pulvérisation recommandé varie entre 500 et 1800 L. Appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Une couverture intégrale est nécessaire en vue d'une suppression efficace du tétranyque à deux points. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

Dose d'application pour les aubergines cultivées en plein champ

RAVAGEUR	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)*	2.1 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 journée • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

***La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare, appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 3 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2.1 L de produit dans 3 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2.1 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Observer un délai avant la plantation de 120 jours dans le cas des légumes-feuilles (sauf aux du genre Brassica) et de 30 jours pour toutes les autres cultures (autres que celles homologuées sur l'ètiquette de Kanemite 15 SC).

GROUPE DE CULTURES 14-11 - NOIX (amande (*Prunus dulcis*), faîne (*Fagus spp.*), noix de noyer cendré (*Juglans cinerea*), châtaigne (*Castanea* spp.), châtaigne de chinquapin (*Castanea pumila*), aveline (*Corylus* spp.), noix de caryer (*Carya* spp.), pacane (*Carya illinoensis*), noix de noyer noir et noix commune (*Juglans* spp.)

RAVAGEUR	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)*	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 2,07 L de produit par hectare, bien mélanger la dose dans 3 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement –toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi. Ne pas utiliser moins de 1 000 L d'eau par hectare comme volume d'application dilué.

FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES)

Pour la suppression du tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et du tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*), appliquer 2,07 L d'ACARICIDE KANEMITE 15 SC par hectare de façon à couvrir complètement le feuillage. Une couverture complète est nécessaire en vue d'une suppression efficace du tétranyque à deux points et du tétranyque rouge du pommier. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

RAVAGEUR	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points *(Tetranychus urticae)* Tétranyque rouge du pommier *(Panonychus ulmi)*	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'ACARICIDE KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

***La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 3 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 3 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

RESTRICTIONS ET LIMITES

- Doses d’emploi maximales par saison :

  Pour les petits fruits, les fruits à pépins et les noix, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,68 kg m.a./ha) par saison.

  Pour les cultures à fleurs, à feuilles et de pépinière, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC (0,68 kg m.a./ha) par cycle de culture.

  Pour les rosiers, ne pas appliquer plus de 2,07 L (0,338 kg m.a./ha) par cycle de culture.

  Pour les aubergines cultivées en plein champ, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,68 kg m.a./ha) par saison.

- Ne pas faire plus de deux applications de l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC par année.
- Ne pas appliquer l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC par voie aérienne.
- Ne pas appliquer ce produit en utilisant quelque type de système d’irrigation que ce soit.
- Pour les fruits à pépins et les noix, ne pas utiliser moins de 1 000 L d’eau par hectare comme volume d’application dilué.
- Utiliser l’ACARICIDE KANEMITE 15 SC en rotation avec d’autres traitements affichant des modes d’action différents.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.
Éviter le contact avec les yeux. Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux atteints par le concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les vapeurs ou le bouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et la peau exposée. Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Éviter la dérive de pulvérisation. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et la végétation à conserver. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Respecter les zones tampons appropriées établies par la province autour des plans d'eau et des zones marécageuses. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et durant l'utilisation d'équipement de pulvérisation manuel. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant les épandages effectués avec un pulvérisateur à rampe ou un pulvérisateur à air. Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Éloigner la personne de la zone contaminée et enlever ses vêtements contaminés. La garder au chaud, confortable et au repos.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES :
APPELER AU 1-866-303-6952

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Pour réduire le ruissellement entre les zones traitées et les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent, notamment : les averses abondantes, une pente modérée à accentuée, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., des sols

compactés ou à texture fine comme l’argile).

Éviter d’appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d’un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d’eau.

ENTREPOSAGE

Peut être entreposé à la température ambiante. Conserver dans le contenant d’origine. Ce produit ne doit pas être entreposé à des températures extrêmes. Pour fermer l’emballage, s’assurer que celui-ci est plié de façon à former une fermeture étanche et entreposer dans un endroit sec. Les insecticides et fongicides doivent être entreposés à l’écart des herbicides afin de prévenir toute risque de contamination croisée. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l’écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

EN CAS DE DÉVERSEMENT

Nettoyer tout déversement immédiatement. Déposer le produit et les matériaux de nettoyage contaminés dans un contenant à déchets chimiques. Laver la zone contaminée avec du savon et de l’eau. Ramasser le liquide de lavage avec un matériau absorbant et déposer dans un contenant jetable.

URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES (déversements, fuite, incendie, exposition ou accident) : appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

KANEMITE^{MC} est une marque de commerce d'Arysta LifeScience North America, LLC.